

Règlement du Concours des maisons fleuries 2024

1. *L'objectif du fleurissement privé de l'espace communal est d'enjoliver notre cadre de vie extérieur. Ce fleurissement doit être visible par tous depuis le domaine public sans obstacle le masquant. Il concerne toutes les habitations et commerces, exception faite des commerces pratiquant la vente de fleurs.*

Il est donc ouvert à tous les Lezennois-es sur inscription préalable en mairie du 06 mai 2024 au 08 juin 2024 à midi inclus.

2. *Ce fleurissement n'a d'intérêt que s'il s'inscrit dans la durée. La commission Gestion Urbaine de Proximité chargée de ce concours effectuera 2 passages à une date non communiquée mais en concordance avec la période de floraison estivale, la continuité du fleurissement, la propreté, la qualité et l'entretien de l'espace fleuri.*

La commission correspondante du Conseil Municipal des Jeunes interviendra également pour la visite et la notation.

3. **Le classement comporte 4 catégories :**

1^{ère} catégorie : Maison avec jardinet
est définie comme maison avec jardinet une surface plantée de 15m² au maximum

2^{ème} catégorie* : Maison avec jardin
est définie comme maison avec jardin une surface plantée de plus de 15m²

3^{ème} catégorie* : Fenêtre, façade et balcon (maison sans jardinet ou jardin)

4^{ème} catégorie : Commerces et entreprises

Concours enfants : Les enfants (de 6 à 12 ans) pourront concourir dans les 4 catégories pré - citées sous réserve d'une autorisation parentale.

Chaque année un thème leur sera dédié. En 2024 le thème choisi est :

Libre : que ce soit dans un jardinet, jardin, fenêtre, façade et balcon, commerces et entreprises, organiser un espace avec différentes plantes et fleurs en tenant compte de l'harmonie des couleurs.

Hors catégorie Prix spécial du jury : Les membres de la commission pourront attribuer un prix spécial, le prix coup de cœur 2024, en prenant en compte l'effort particulier déployé quant au fleurissement sur les mêmes critères des 4 catégories citées ci-dessus, d'un(e) ou plusieurs habitant(es) non inscrit(es) au concours.

*(Le Jury se réserve le droit de corriger la catégorie en fonction de la surface constatée)

4. Composition du jury : (Déplacement en vélo)

Le jury sera composé des 4 membres de la commission G.U.P. (Gestion Urbaine de Proximité), de l'adjoint à la petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Prévention, de 3 conseillers ou conseillères du C.M.J. (Conseil Municipal des Jeunes). Chaque année, deux habitants de Lezennes, de plus de 18 ans, pourront postuler, au démarrage des inscriptions, pour intégrer le jury. Les candidatures seront closes le dernier jour des inscriptions. Au cas où les candidatures seraient supérieures à deux, un tirage au sort sera effectué pour désigner les deux habitants retenus. Les deux candidats retenus, ne pourront pas participer au concours des « Maisons Fleuries » Les candidatures sont à envoyer à : mairie@lezennes.fr

5. La notation sera effectuée sur les critères suivants :

HARMONIE (couleurs, proportions, végétations...)
PROPRETE et ASPECT
QUALITE DES PLANTES (vigueur...)
DIVERSITE (rareté, nouveauté...)
QUANTITE (variété, nombre, volume...)

6. Récompenses : Les lots seront remis à l'occasion de la cérémonie de remise des récompenses programmée le **dimanche 06 octobre 2024**

*En cas d'absence, le candidat pourra se faire représenter.
Le représentant ne pourra avoir qu'un seul pouvoir.*

Monsieur Frédéric Turki, responsable des espaces verts peut conseiller les participants dans le choix et l'achat des variétés à planter et apporter des conseils en aménagement.

Questions à envoyer uniquement par email : fturki@lezennes.com



Lezennes

Cité de la Pierre

Bulletin d'inscription à déposer en mairie au plus tard le 08 juin 2024 avant midi.

NOM et Prénom

Adresse

☎

Catégorie

(Cochez la catégorie souhaitée)

1 ^{ere}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}
------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Signature

-- ✂ -----

Bulletin d'inscription pour les enfants à déposer en mairie au plus tard le 08 juin 2024 avant midi.

NOM et Prénom

Adresse

☎

Age

Catégorie

(Cochez la catégorie souhaitée)

1 ^{ere}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}
------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Signature

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame) (précisez le nom), demeurant (indiquer l'adresse) et agissant en qualité de (père ou mère), autorise mon fils (ou ma fille) (précisez le nom) et demeurant à la même adresse (ou une autre si elle est différente) à participer au concours des maisons fleuries 2023.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant

Date

Signature



CRITERES DE JUGEMENT

1) HARMONIE

Les couleurs : Contraste, associations de couleurs, par touches ou par taches ou uniformes.

Les proportions : Pour les jardins, plantes en dégradé. Pour les jardinières, l'association des plantes dressées avec des retombantes augmente le volume floral. Exemple, pélargonium zonale avec pélargonium lierre. De plus, l'addition de feuillage plectranthe droit ou retombant (en jet) ou lierre rajoute en nuance et en volume

La végétation : Le cadre végétal est l'écrin du fleurissement, (arbustes, plantes ou graminées). Il souligne, relève, met en valeur l'ensemble floral. Il est aujourd'hui en pleine évolution et de plus en plus utilisé. Le feuillage peut varier du blanc panaché au noir pourpre.

2) PROPRETE et ASPECT

Ce point concerne en premier lieu la propreté et l'aspect du terrain entre les plantes. L'utilisation de différents paillages réduisant l'arrosage et l'usage de désherbants. Il convient de tenir compte des abords de l'habitation. Les décorations non naturelles ne sont pas considérées.

La présence de « choses intruses » nuisibles à l'esthétique, antennes paraboliques, état de la façade, poubelles visibles non dissimulées seront négativement pris en compte.

3) QUALITE DES PLANTES

Vigueur des fleurs et du feuillage, présence de maladies ou de pucerons

4) DIVERSITE

Rareté des plantes, adaptation de végétaux au milieu (plantes grimpantes, couvre-sol et retombantes), nouveauté dans la variété et ou la couleur, utilisation de plantes vivaces dans les annuelles et de plantes d'orangerie (datura, solanum, laurier rose, abutilon, plumbago).

5) QUANTITE

Volume floral et végétal et nombre de plantes.

Pour le Prix spécial du jury, les critères sont identiques.

Pour la 5ème catégorie réservée aux enfants (de 6 à 12 ans), les critères sont : Harmonie, Propreté et Aspect, Qualité, et Diversité.